MONTESQUIEU :L’ESPRIT DES LOIS(comme base de démocratie)

Il s’agit dans *l'Esprit des Lois* de saisir les grands principes qui régissent l’histoire des sociétés politiques.
Dans nos sociétés, les événements ne se déroulent pas au hasard. Il y a des **lois générales**, qu’il s’agit d’identifier : j’ai posé les principes et j’ai vu les cas particuliers s’y plier comme d’eux-mêmes, les histoires de toutes les nations n’en être que les suites[1].

Montesquieu définit les lois comme les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. De ce fait toutes choses (animaux, hommes, Dieu, etc.) ont leurs lois. C’est là la condition nécessaire pour que le monde, une fois créé, subsiste et ne s’effondre pas sur lui-même. L’existence de ces lois est donc prouvée par la persistance du monde.

Ces lois existent de tout temps, même les lois humaines, car elles existent en puissance avant que d’être promulguées.

L’homme en tant qu’être intelligent et libre, a néanmoins le pouvoir de violer les lois qui le caractérise : il s’en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde physique.

Les lois de la nature, qui précèdent les lois politiques sont celles qui régissent un homme avant l’établissement des sociétés. Quelles peuvent-elles être ?

Cela revient à décrire **l’état de nature**, thème politique popularisé par Hobbes. A la différence de ce dernier, Montesquieu ne décrit pas celui-ci comme un état de guerre, dans lequel chaque homme serait un loup pour l’homme.

Dans cet état, chacun se sent inférieur et fuit farouchement la compagnie des autres hommes. De ce fait, l’état de nature est un état de paix.

Certes Hobbes demande pourquoi les hommes ferment leur maison à clé s’ils sont naturellement amis. Mais Montesquieu montre qu’il s’agit là d’une question mal posée : en effet, c’est là leur attribuer des éléments de la société civile (une maison, une clé), donc des désirs qui ne peuvent avoir lieu dans l’état de nature.

Dans cet état de nature, quatre déterminations fondamentales caractérisent l’homme : il a l’idée de Dieu, il cherche à se nourrir, il désire se reproduire et il a le désir de vivre en société (mêlé à la peur).

Ce sont donc là les quatre lois naturelles de l’homme.

Dès que l’homme entre en société, l’état de guerre commence. Montesquieu décrit donc un processus historique inverse de celui de Hobbes, pour lequel les hommes rentrent en société précisément pour échapper à l’état de guerre qui caractérise l’état de nature.

Pour Montesquieu, l’état de guerre est double : les hommes, à l’intérieur d’une même société, entrent en guerre entre eux, car chacun perd le sentiment de sa faiblesse ; de même, les nations entrent en guerre entre elles.

De ce fait, des lois de trois sortes apparaissent (constituant trois sortes de droits différents) :

-celles qui gouvernent les relations entre les peuples : le droit des gens

-celles qui régissent les rapports des gouvernants aux gouvernés : le droit politique

-celles qui régissent les rapports des citoyens entre eux : le droit civil

Quel est le gouvernement le plus **adapté** à la **nature de l'homme** ?

Nombreux sont les commentateurs politiques qui avant Montesquieu, ont attribué cette caractéristique à la monarchie. En effet, le monarque commande à ses sujets, comme le père commande à ses enfants. Il semble donc que ce soit le système politique le plus naturel.

Mais Montesquieu objecte qu'après la mort du père, le pouvoir se transmet aux fils ou aux frères, et laisse place à un gouvernement de plusieurs. La famille n'est donc pas le paradigme à partir duquel on peut déterminer le gouvernement le plus naturel.

On pourrait s'attendre à ce que Montesquieu dise dans *l'Esprit des Lois* que la démocratie est le système politique le plus conforme à la nature humaine. Mais tel n'est pas le cas. Le gouvernement le plus naturel est celui qui s'adapte le mieux au peuple pour lequel il est établi.

En effet, la diversité des peuples entraîne une grande diversité de lois, et par contrecoup un grand nombre de régimes politiques différents : il y a peu de lois universelles et donc il n'y a pas un régime politique qui serait **universellement valable** : les lois doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites, que c'est un très grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre .

Montesquieu ne cherche pas les « meilleures » lois du point de vue de l'éthique, mais semble-t-il, les lois les plus **efficaces** (celles qui permettent à un régime politique de se constituer et de se maintenir en tant que tel).

Ce sont celles qui sont les plus adaptées :

-au régime politique voulu (démocratie, monarchie, despotisme, etc…)

-au physique du pays (climat, qualité, grandeur du terrain…)

-aux mœurs des peuples (religion, commerce, etc.)

C'est l'ensemble de ces facteurs que Montesquieu appelle **esprit des lois** : J'examinerai tous ces rapports ; ils forment tous ensemble ce que l'on appelle l'esprit des lois[1].

Montesquieu va commencer par examiner le rapport des lois au régime politique voulu. Cela fait l'objet du livre II de *l'Esprit des Lois*.

Livre II : des lois qui dérivent directement de la nature du gouvernement

Montesquieu distingue dans *l'Esprit des Lois* **trois types de gouvernements** : le républicain, le monarchique et le despotique.

Il définit le républicain comme celui où le peuple (ou une partie) a la souveraine puissance.

Le monarchique est celui où un seul gouverne, mais par des lois fixes.

Enfin le despotique est celui où un seul, sans loi et sans règle, entraîne tout par sa volonté et ses caprices.

Examinons les lois qui découlent immédiatement de la nature de ces trois gouvernements, c'est-à-dire les premières lois fondamentales.

Commençons par la république. Celle-ci est soit une aristocratie (une partie du peuple est souveraine), soit une démocratie (tout le peuple est souverain). Aristocratie et démocratie ne s'opposent donc pas essentiellement, puisque ce ne sont que deux espèces différentes d'un même genre de régime politique.

Dans une démocratie, le peuple est à la fois monarque et sujet. Il est monarque par ses suffrages qui sont ses volontés. De ce fait, les lois qui établissent le droit de suffrage sont fondamentales dans ce gouvernement.

C'est pourquoi à Athènes, par exemple, un étranger qui se mêlait à l'assemblée du peuple, et qui prenait part au vote, était puni de mort.

De même, on comprend à présent pourquoi il est essentiel dans une démocratie de fixer le nombre des citoyens qui forment les assemblées ; autrement, on ne sait pas si le peuple aura voté, ou seulement une partie. Le fait de ne pas avoir fixé ce nombre fut l'une des multiples causes de la chute de Rome.

Le peuple, dans son ignorance, saura-t-il choisir ses représentants ? Montesquieu repousse cet argument classique contre la démocratie. L'histoire nous prouve que le peuple sait discerner le mérite d'un homme, et élire les meilleurs. De même qu'on sait discerner un bon général d'un mauvais en se basant sur le nombre de leurs victoires respectives, on peut déterminer si un homme politique est compétent ou non, en se fondant sur quelques faits simples connus de tous.

Ainsi par exemple, les romains avaient le droit d'élire les plébéiens (issus des rangs du peuple) ou les patriciens (issus des riches familles). Or le peuple n'élut jamais les plébéiens, qui auraient pu lui apporter des avantages.

Montesquieu détaille les différents modes de scrutin : par le hasard (le « sort ») ou par le choix, secret ou publique. Le vote secret fut là encore une des causes de la chute de Rome, car on ne peut plus dans ce cas de figure éclairer le peuple en révélant publiquement pour qui votent les gens éclairés.

Dans une aristocratie, la souveraineté réside entre les mains de plusieurs personnes.

Montesquieu juge sévèrement ce régime politique : c'est un gouvernement qui a déjà établi les distinctions les plus affligeantes.

La meilleure aristocratie est celle où la partie du peuple sans souveraineté est si petite et pauvre que la partie dominante n'a aucun intérêt à l'opprimer.

C'est ce qui fait que plus une aristocratie approchera de la démocratie, plus elle sera imparfaite, et elle le deviendra moins, à mesure qu'elle approchera de la monarchie.

Dans une monarchie, le pouvoir appartient à une seule personne. Mais c'est aussi le cas du despotisme. Ce qui différencie monarchie et despotisme, ce sont les différents pouvoirs intermédiaires subordonnés : la **noblesse**. Il n'y en pas dans le despotisme. Le pouvoir du despote s'exerce immédiatement sur tous, et celui-ci ne laisse aucun pouvoir à quiconque.

De ce fait, la noblesse est essentielle dans une monarchie. C'est celle-ci qui fait que le pouvoir du roi ne sombre pas dans un despotisme. Ainsi, la maxime fondamentale de la monarchie est : point de monarque, point de noblesse ; point de noblesse, point de monarque, mais on a un despote[1].

S'attaquer aux nobles est la meilleure manière pour le peuple de renverser une monarchie, mais celle-ci sera remplacée par un despotisme. De même, si le pouvoir du clergé est dangereux dans une république, il est utile dans une monarchie car il peut arrêter la puissance arbitraire du monarque.

Dans le despotisme, on remarque généralement le schéma suivant : celui qui a le pouvoir, le délègue à un subordonné, un vizir, qui se charge de toutes les affaires du pays, tandis que le premier se consacre aux plaisirs et mène une vie de volupté.

C'est là la loi fondamentale du despotisme.

Livre III : des principes des trois gouvernements

Montesquieu déduit le principe de chacun de ces trois gouvernements de la nature de ceux-ci, qu'il vient de mettre en évidence.

Si la nature d'un gouvernement est ce qui le fait être tel qu'il est, le principe d'un gouvernement est ce qui le fait agir comme tel (les passions humaines qui le font mouvoir).

Dans une démocratie, comme on vient de le voir, le pouvoir appartient au peuple ou à une partie de celui-ci. Comme celui-ci va être amené à statuer sur des lois qui vont l'affecter lui-même, il faut que ceux qui votent aient assez de vertu pour voter des lois qui vont eux-mêmes les pénaliser.

De ce fait, la **vertu des citoyens** est le principe essentiel des démocraties.

Ce n'est pas celui des monarchies, puisque le monarque décrète des lois auxquels il n'est pas soumis. Aussi il n'a pas à être vertueux.

Cela ne signifie pas qu'il ne se rencontre aucune vertu dans une monarchie ; mais simplement qu'une monarchie peut se maintenir sans vertu. De même pour un despotisme.

Montesquieu illustre cela de plusieurs exemples historiques dans *l'Esprit des Lois*. Prenons le cas de l'Angleterre. C'est la corruption de ses dirigeants qui a fait qu'elle n'a jamais pu se constituer en démocratie. De même, Sylla fut dans l'impossibilité de restaurer la démocratie à Rome après la dictature, car la cité était trop corrompue.

Enfin, Athènes a vaincu les Perses et Sparte avec 20 000 hommes car ils étaient vertueux. Elle a perdu avec 20 000 hommes contre Philippe. Qu'est-ce qui les a fait perdre, alors qu'ils avaient les mêmes forces ? Le manque de vertu des citoyens.

Montesquieu décrit ainsi dans l'*Esprit des Lois* la lente décadence des moeurs dans une république qui perd sa vertu : On était libre avec les lois, on veut être libre contre elles. Chaque citoyen est comme un esclave échappé de la maison de son maître ; ce qui était maxime, on l'appelle rigueur ; ce qui était règle, on l'appelle gêne ; ce qui était attention, on l'appelle crainte. La république est une dépouille.

Le principe de l'aristocratie est semblable, parce que de même, les nobles devront décider de lois qui les affecteront eux-mêmes. Ils doivent eux aussi être vertueux, mais en proportion moindre, ce que Montesquieu appelle modération. La **modération** est donc le principe d'une aristocratie.

La vertu n'est pas le principe de la monarchie. De même que les plus belles machines sont celles qui emploient le moins d'engrenages, de roues et de pièces possibles, une monarchie fait les plus grandes choses avec le moins de vertu possible.

L'Etat subsiste indépendamment de l'amour pour la patrie, du renoncement à soi-même : les lois y tiennent la place de toutes ces vertus, dont on n'a aucun besoin, l'Etat vous en dispense.

On voit d'ailleurs que dans les monarchies prospèrent les courtisans, dénués de toute vertu : l'ambition dans l'oisiveté, la bassesse dans l'orgueil, le désir de s'enrichir sans travail, l'aversion pour la vérité, la flatterie, la trahison, la perfidie, […] la crainte de la vertu du prince, et plus que tout cela, le ridicule perpétuel jeté sur la vertu forment, je crois, le caractère du plus grand nombre des courtisans[1].

Cela rejaillit tôt ou tard sur le peuple, qui adopte peu à peu cet état d'esprit.

Pour résumer, la vertu n'est point exclue de ce gouvernement, mais elle n'en est pas le ressort.

Mais qu'est alors le principe de la monarchie ? Il s'agit pour Montesquieu de **l'honneur**, c'est-à-dire le préjugé de chaque personne et de chaque condition. Si celui-ci est un préjugé, qui peut amener à regarder de haut telle personne qui ferait partie d'une autre classe sociale, il peut inspirer les plus belles actions. Celui-ci est lié indissolublement à l'esprit d'ambition qui est dangereux dans une république, ou un despotisme mais bénéfique dans une monarchie.

L'honneur n'est pas le principe du despotisme, puisque le despote ne peut souffrir de voir certains de ses sujets vouloir s'élever au-dessus des autres par esprit d'ambition. Dans ce régime, tous sont égaux, car tous sont esclaves. En fait, c'est là une notion inconnue dans ces régimes, et souvent, on n'a pas de mot pour l'exprimer.

Le principe de ce gouvernement est la **crainte**. C'est par celle-ci que le prince se maintient au pouvoir. Tandis qu'un gouvernement modéré peut relâcher quelque peu la surveillance de ses sujets, puisqu'il se maintient par ses lois.

Montesquieu prend l'exemple dans *l'Esprit des Lois* de l'un des rois de Perse, qui fit tuer les membres de son gouvernement car ils n'avaient pas fait verser de sang.

On trouve dans les états despotiques une obéissance extrême des sujets au despote : il n'y a point […] d'accommodement, de termes, d'équivalents, de pourparlers, de remontrances. L'homme est une créature qui obéit à une créature qui veut.

En revanche, on ne peut pas obéir au prince, s'il décrète quelque chose de contraire à la religion : on tuera son père, si le prince l'ordonne ; mais on ne boira pas de vin, s'il le veut et l'ordonne.

Voici donc identifié le principe de ces trois régimes. Montesquieu n'affirme pas que tous les sujets sont vertueux dans une république, craintifs dans un despotisme ou obéissant au code de l'honneur dans une monarchie, mais que s'ils ne le sont pas, le régime en place s'effondre rapidement.

Livre IV

Dans ce livre de *l'Esprit des Lois*, Montesquieu examine les lois de l'éducation qui découlent nécessairement de la nature du régime.

Dans les monarchies, l'éducation se fait non pas à l'école, mais dans le « monde », autrement dit, dans les salons où se presse le « beau monde ». On y apprend l'honneur.

L'honneur détermine la façon dont nous effectuons nos jugements de valeur : on n'y juge pas les actions des hommes comme bonnes, mais comme belles ; comme justes, mais comme grandes ; comme raisonnables, mais comme extraordinaires.

Dans les monarchies, on exige de l'homme bien éduqué de la franchise, non par amour de la vérité, mais parce qu'ainsi on paraît être hardi et libre. Le noble doit être poli, non par respect, mais parce qu'ainsi on se distingue : par la politesse, on prouve que l'on n'est pas de basse extraction. Cela flatte autant l'homme poli que son interlocuteur.

Les lois de l'honneur sont **bizarres** : il faut obéir au prince avec loyauté, sauf dans certaines conditions. On peut tuer un homme si le prince le demande, mais seulement en combat singulier : Crillon refuse d'assassiner le duc de Guise, mais offre à Henri III de se battre contre lui.

Enfin, dans un régime despotique, il n'y a pas d'éducation (ou un endoctrinement), car le savoir est dangereux : l'extrême obéissance suppose de l'ignorance dans celui qui obéit ; elle en suppose même dans celui qui commande : il n'a point à délibérer, à douter, ni à raisonner ; il n'a qu'à vouloir.

A l'inverse, c'est dans le gouvernement républicain que l'éducation des citoyens apparaît comme essentielle. Celle-ci vise à donner au citoyen l'amour du gouvernement et de la vertu.

Livre V

Dans une démocratie, on aime l'égalité ; alors que dans les monarchies, chacun tend à la supériorité.

En fait, il peut exister des inégalités dans une république, mais celles-ci doivent être tirées du principe même de l'égalité[1].

La frugalité est indissociable de cet amour de l'égalité. Celle-ci procède de ce que Montesquieu appelle l'**esprit de commerce** : l'esprit de commerce entraîne avec soi celui de frugalité, d'économie, de modération, de travail, de sagesse, de tranquillité, d'ordre et de règle. Le mal arrive lorsque l'excès des richesses détruit cet esprit de commerce.

Pour maintenir l'esprit de commerce, il faut prendre des lois qui divisent les fortunes à mesure que le commerce les grossit, afin de rendre les pauvres assez riches pour qu'ils puissent travailler, et les riches assez pauvres pour qu'ils doivent travailler.

Montesquieu remarque qu'il est rare que là où les fortunes des hommes sont très inégales, il y ait beaucoup de vertu.

Les lois dans les démocraties (sur les héritages, etc.) vont favoriser cette égalité.

En revanche, les lois dans les monarchies instaurent la noblesse héréditaire, les privilèges, les substitutions, le retrait lignager, autrement dit l'inégalité.

Dans les despotismes, il n'y a pas besoin de beaucoup de lois. Surtout, il ne faut pas que les lois changent : quand vous instruisez une bête, vous vous donnez bien garde de lui faire changer de

maître, de leçon et d'allure ; vous frappez son cerveau par deux ou trois mouvements, et pas davantage.

L'auteur de l'*Esprit des Lois* utilise une image particulièrement parlante pour définir le despotisme : Quand les sauvages de la Louisiane veulent avoir du fruit ils coupent l'arbre au pied, et cueillent le fruit. Voilà le gouvernement despotique.

Livre VI

Quel type de justice trouve-t-on dans ces différents régimes politiques ?

Dans le despotisme, nul besoin de tribunal. Puisque les terres appartiennent au prince, pas de lois sur la propriété. Puisque la succession va au prince, pas de lois sur la succession.

La monarchie est au contraire marquée par la **complexité** des procédures, la multiplicité des lois du fait de la pluralité des conditions.

Il semble qu'il y ait trop de **formalités** pour que la justice soit efficace. Elles ralentissent la justice. En fait, Montesquieu défend dans l'*Esprit des Lois* cette lenteur, et la complexité des procédures mises en œuvre dans un tribunal.

Elles sont le signe que l'on fait attention aux nuances, à la richesse des situations, elles témoignent du fait que l'accusé est bien défendu. A l'inverse, dans les despotismes, le verdict est rapidement rendu : la vie ou la mort.

Aussi, lorsqu'un homme se rend plus absolu [lorsqu'un homme cherche à devenir despote], songe-t-il d'abord à simplifier les lois.

Dans les monarchies, le juge à tendance à interpréter les lois et à rendre son verdict selon l'esprit de la loi. A l'inverse, dans les démocraties, le juge suit la loi à la lettre. La peine est inscrite dans la loi, il suffit de déterminer si le cas tombe ou non sous la loi pour en déduire mathématiquement la nature de la peine.

Comme une monarchie se définit par la présence de pouvoirs intermédiaires, le roi ne doit pas juger dans une démocratie ; ce serait un despotisme. En revanche, il peut avoir le droit de grâce.

Les peines sont très sévères dans les despotismes, car on a plus peur de la mort que d'amour pour la vie dans ces régimes. La douceur des peines caractérise les gouvernements modérés. De ce fait, plus on diminue les peines, plus l'état dans lequel on se trouve est libre.

Montesquieu propose de remplacer les peines cruelles par les peines humiliantes : suivons la nature, qui a donné aux hommes la honte comme leur fléau ; et que la plus grande partie de la peine soit l'infamie de la souffrir.

Les peines trop cruelles sont contre-productives, car elles endurcissent tous les cœurs et rendent cruel, ce qui aggrave la criminalité. On corrompt par la loi, ce qui est pire qu'être corrompu à cause de l'absence de lois, car le mal est dans le remède même.

L'histoire de Rome conforte l'idée de Montesquieu selon laquelle les lois doivent s'adapter aux principes du gouvernement. En effet, Rome changeait la sévérité des peines selon qu'elle était monarchie ou république. Les débuts de Rome sont en effet marqués par une grande sévérité des peines, avec des peines de mort contre les pamphlétaires et les poètes.

De manière générale, l'auteur de l'*Esprit des Lois* s'appuie beaucoup sur les romains. L'histoire romaine est souvent convoquée par l'auteur pour appuyer telle ou telle démonstration : je me trouve fort dans mes maximes, lorsque j'ai pour moi les romains[1].

La torture est adaptée au despotisme, qui doit être gouvernée par la crainte. Mais Montesquieu refuse de défendre la torture, même dans son approche qui consiste à identifier les lois efficaces dans tel ou tel régime : j'entends la voix de la nature qui crie contre moi.

Deux principes judiciaires éminemment despotiques sont la loi du talion et la punition des pères pour les fautes commises par les enfants.

Livre VIII

Montesquieu examine ici la façon dont chacun de ces régimes disparaît.

C'est la **corruption des principes** de ces trois types de gouvernement qui provoque leur chute.

Une démocratie se fragilise lorsqu'on perd l'esprit d'égalité, mais encore quand on prend l'esprit d'égalité extrême, et que chacun veut être égal à ceux qu'il choisit pour lui commander.

Les citoyens ne supportent plus de confier leur pouvoir à des représentants, et veulent tout faire par eux-mêmes. On ne respecte plus les représentants du peuple, l'autorité des vieillards.

La liberté cède la place à la **licence**. Bientôt, la situation devient insupportable et on fuit tout ce qui ressemble à la liberté en confiant le pouvoir à un despote qui rétablit l'ordre.

L'esprit d'égalité est aussi éloigné de l'esprit d'égalité extrême que le ciel de la terre.

L'aristocratie se corrompt lorsque les nobles n'observent plus les lois. Alors, on a un despotisme, et plusieurs despotes.

Une trop grande sécurité peut corrompre un gouvernement : il faut qu'une république redoute quelque chose. La crainte des Perses maintient les lois chez les Grecs. Chose singulière ! Plus ces Etats ont de sûreté, plus, comme des eaux trop tranquilles, ils sont sujets à se corrompre.

Une monarchie se corrompt lorsque le monarque veut gouverner seul, et qu'il supprime les corps intermédiaires ; ou encore lorsque l'honneur a été mis en contradiction avec les honneurs, et que l'on peut être à la fois couvert d'infamies et de dignités.

Le despotisme se corrompt lui sans cesse, parce qu'il est par nature corrompu.

On voit l'importance du principe d'un gouvernement. En effet, lorsque celui-ci se corrompt, les meilleures lois deviennent mauvaises et inadaptées.

La taille de la ville a aussi une importance dans le choix du gouvernement. Seule une république peut subsister dans une cité ; un despote ou un roi seraient renversés. Un état monarchique doit être de taille médiocre, tandis que les despotismes s'étendent sur des territoires démesurés.

De ce fait, agrandir ou diminuer la taille d'un pays peut provoquer un changement de son régime politique.

Livre IX

Pour pourvoir à leur sécurité, les républiques entrent en fédération. Les états despotiques eux pratiquent la politique de la terre brûlée en ravageant les frontières de leur royaume ; ces déserts empêchent une armée étrangère de pénétrer dans le territoire. Les monarchies elles édifient des places fortes.

Si les républiques et les monarchies font la guerre, les despotismes font des invasions

Livre XI

Qu'est-ce que la liberté politique ? Ce n'est pas faire ce que l'on veut mais pouvoir faire ce que l'on doit vouloir, et n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir.

Ou encore la liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent.

C'est dans ce livre de *l'Esprit des Lois* que Montesquieu développe sa célèbre théorie de la **séparation des pouvoirs**.

Il ne faut pas qu'une seule et même personne, ou qu'une seule et même institution ait les trois types de pouvoir dans un Etat : le pouvoir législatif, exécutif, et judiciaire. Sinon, il n'y aurait plus de liberté.

Le sentiment de sécurité est aussi une condition nécessaire de la liberté : la liberté politique dans un citoyen est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté [de manière à ce] qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen.

Montesquieu et les régimes politiques (Monarchie, République, Despotisme) :

– "La monarchie est le régime où un seul gouverne, mais par des lois fixes et établies"

– "La république est le régime où le peuple en corps, ou seulement une partie du peuple, a la souveraine puissance"

– "Le despotisme est un régime un seul, sans loi et sans règle, entraîne tout par sa volonté et par ses caprices"

– "Comme il faut de la vertu dans une république, et dans la monarchie de l'honneur, il faut de la crainte dans un gouvernement despotique ; la vertu n'y est point nécessaire et l'honneur y serait dangereux"

– "L'amour de la démocratie est celui de l'égalité"

– “La liberté politique dans un citoyen est cette tranquillité d’esprit qui provient de l’opinion que chacun a de sa sûreté ; et pour qu’on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel qu’un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen”

Montesquieu, la séparation des pouvoirs et leur limitation :

– “Il n’y a point encore de liberté si la puissance de juger n’est pas séparée de la puissance législative et de l’exécutrice”

– “Pour qu’on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir”

– “Dans toute magistrature, il faut compenser la grandeur de la puissance par la brièveté de sa durée”

– “La raison pourquoi la plupart des gouvernements de la Terre sont despotiques, c’est que cela se fait tout seul. Mais, pour des gouvernements modérés, il faut combiner, tempérer les puissances ; savoir ce qu’on donne à l’un, ce qui reste à l’autre ; enfin il faut un système, c’est-à-dire une convention de plusieurs et une discussion d’intérêts”

– “Une chose n’est pas juste parce qu’elle est loi. Mais elle doit être loi parce qu’elle est juste”

– “Si dans l’intérieur d’un État vous n’entendez le bruit d’aucun conflit, vous pouvez être sûr que la liberté n’y est pas”

Montesquieu, les lois, les mœurs et la morale :

– “Une injustice faite à un seul est une menace faite à tous”

– “Plus d’États ont péri parce qu’on a violé les mœurs que parce qu’on a violé les lois”

– “La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent”

– “Les mœurs et les manières sont des usages que les lois n’ont point établis ou n’ont pas pu ou n’ont pas voulu établir”

– “Le mérite console de tout”

– “C’est la concurrence qui met un prix juste aux marchandises et qui établit les vrais rapports entre elles”

– “Les peuples ont le gouvernement qu’ils méritent”

– Le gouvernement est comme toutes les choses du monde ; pour le conserver il faut l’aimer”

Montesquieu et l’esclavage :

– “L’esclavage n’est utile ni au maître ni à l’esclave ; à celui-ci parce qu’il ne peut rien faire par vertu ; à celui-là, parce qu’il contracte avec les esclaves toutes sortes de mauvaises habitudes, qu’il s’accoutume insensiblement à manquer à toutes les vertus morales, qu’il devient fier prompt, dur, colère, voluptueux, cruel”